

Résidence DEBROU

VOTRE MAISON DE RETRAITE



Votre livret d'accueil

Résidence DEBROU
12, rue DEBROU
37300 Joué-lès-Tours
Téléphone : 02.47.68.41.41
Fax : 02.47.68.41.55
Courriel : admissions@mrdebrou.com

Résidence
DEBROU
VOTRE MAISON DE RETRAITE



Madame, Monsieur,

Bonjour,

Au nom des membres du Conseil d'Administration, de l'ensemble du personnel, des habitants et de leur famille, je vous souhaite la bienvenue au sein de la Résidence DEBROU.

Ce livret d'accueil est l'un des premiers contacts avec vous. Il a été élaboré à votre attention et comprend les principales informations utiles à votre arrivée et à votre séjour.

Fondé sur nos valeurs de bienveillance, d'écoute et de citoyenneté, ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre découverte de la Résidence DEBROU mais aussi d'apporter une réponse immédiate à vos premières questions.

Votre sécurité et votre confort sont nos préoccupations quotidiennes.

Le personnel de la Résidence DEBROU est riche d'une expérience en gériatrie et mettra à votre disposition tout son sens de l'accueil et le meilleur de lui-même.

Reconnaître vos droits et votre liberté, vous garantir une vie paisible et sereine au sein de l'établissement sont nos premiers engagements.

Bienvenue !



M. ESSALHI, Directeur

Sommaire



Votre Résidence	4
L'Hébergement Temporaire	6
Organigramme de la Résidence DEBROU	7
Une équipe de professionnels à votre écoute	8
Votre vie sociale	16
Vos différents espaces de vie	21
Un exemple de journée-type	27
Les modalités financières	29
Droits et devoirs	31
Le Conseil de la Vie Sociale	34
La Charte des Droits et Libertés de la Personne âgée dépendante en institution	36
La Charte de la Bienveillance de la Résidence DEBROU	37
Guide de Prévention de la maltraitance de la Résidence DEBROU	39
Vos repères dans les lieux	47

Votre Résidence



La Résidence DEBROU qui vous accueille est également appelée « **E.H.P.A.D.** », ce qui signifie Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

La Résidence DEBROU est un établissement public autonome du secteur médico-social, géré par un Directeur, et par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de la ville de Joué-lès-Tours, ou son représentant.

Le Conseil d'Administration

Il se réunit quatre fois par an. L'ensemble des documents et des décisions tarifaires concernant le fonctionnement de la Résidence DEBROU est soumis à son vote.



*Madame Sylviane AUGIS
Présidente du Conseil
d'Administration*

Sont membres de cette instance :

- Trois représentants de la Commune de Joué-lès-Tours, dont Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration de la Résidence DEBROU
- Deux représentants du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Deux représentants du Conseil de la Vie Sociale
- Deux représentants du personnel de la Résidence DEBROU
- Deux représentants des associations de patients et des habitants

Y sont également invités :

Un représentant de l'Agence Régionale de Santé, un représentant du Département, le Trésorier Principal, le Directeur, le Directeur Adjoint, le Cadre Supérieur de Santé Paramédical, le Responsable des Finances, l'Assistante de Direction et un membre qualifié du Conseil de la Vie Sociale.

Votre Résidence



La Résidence DEBROU est organisée en deux bâtiments de 120 logements individuels, dont trois places d'hébergement temporaire. Les logements se répartissent sur 3 niveaux, accessibles par des ascenseurs à votre disposition.

Rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée accueille deux unités de vie protégées s'ouvrant sur des jardins thérapeutiques et des patios.

Deux PASA (*Pôle d'Activités et de Soins Adaptés*) concourent à la réalisation d'activités thérapeutiques pour 14 habitants par demi-journée.

Premier et second niveau

Les logements des unités de vie bénéficient également de grandes terrasses s'ouvrant sur les jardins thérapeutiques et les patios.

L'établissement est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.



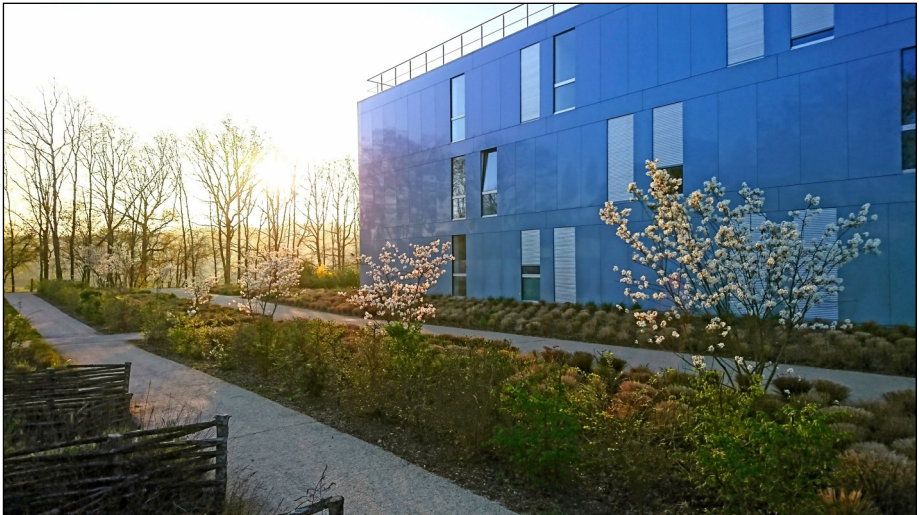
L'hébergement temporaire



L'hébergement temporaire a pour objectif spécifique de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes souhaitant rester à domicile et au besoin de répit des aidants.

L'hébergement temporaire permet d'accompagner des personnes âgées dépendantes dont le maintien à domicile est momentanément compromis : *absence des aidants, départ en vacances de la famille, travaux au domicile ...* L'hébergement temporaire peut aussi avoir pour objet de rompre l'isolement d'une personne âgée ou de la préparer à une entrée en collectivité.

Au sein de la Résidence DEBROU, l'hébergement temporaire est accepté pour une durée de 15 jours minimum et par période de 30 jours maximum. Il peut être renouvelé 2 fois sur une période de 12 mois, dans la limite de 90 jours.



Une équipe de professionnels à votre écoute



Autour de vous est présente une pluralité d'acteurs que vous pouvez rencontrer au cours de votre vie quotidienne et sur rendez-vous.

La Direction

Monsieur ESSALHI, Directeur de la Résidence DEBROU, est le représentant légal de l'établissement. Autorité investie du pouvoir de nomination, il est responsable de l'ensemble du personnel. Il a également pour mission de positionner la Résidence DEBROU comme acteur de santé publique assurant un accompagnement global des habitants accueillis, tout en veillant à la qualité et à la sécurité des prestations qui vous sont proposées.



M. ESSALHI
Directeur



Mme PIRO-MAHÉ
Directrice-Adjointe

Les Cadres de Santé Paramédicaux

Les cadres de santé paramédicaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour toutes vos questions ou demandes relatives à votre vie au sein de l'établissement.



Mme GUILLERMO
Cadre de Santé
Paramédical
Unités protégées



Mme GIRAULT
Cadre Supérieur de
Santé Paramédical
Bâtiment A



M. NADDAF
Cadre de Santé
Paramédical
Bâtiment B

Une équipe de professionnels à votre écoute



Le service administratif

Le service administratif vous guide vers vos interlocuteurs et vous accompagne pour toutes les formalités administratives relevant de sa compétence.



Mme DESMARES
Assistante de Direction
—DPO*



Mme ZALANE
Accueil



Mme ROY
Accueil-
Communication



M. RENAUD
Responsable
Ressources Humaines



Mme BADET
Responsable
Admissions et Clientèle



Mme DEIBER
Responsable
Finances



Mme MIGNOT
Responsable
Mandatement



M. MELAMED
Informaticien-
Qualiticien—DPO*

Un responsable de la qualité et du réseau informatique

Le responsable qualité et informatique veille à la construction et au respect du suivi des procédures relatives au bon fonctionnement de l'établissement, pour le bien-être de chacun.

DPO : Délégué à la Protection des Données Personnelles

Une équipe de professionnels à votre écoute

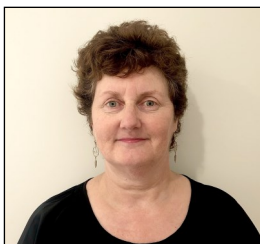


L'équipe médicale

A votre arrivée, **vous avez le choix** de conserver votre médecin traitant, si celui-ci accepte de se déplacer au sein de l'établissement, ou bien vous pouvez solliciter un des médecins salariés de l'établissement (à l'exception du médecin-chef coordonnateur).



Docteur **SCHMITT**
Médecin-chef
Coordonnateur-
Réfèrent télémédecine



Docteur **THOMAS**
Réfèrent Géro-psychologie &
Troubles du comportement



Docteur **MAILLET**
Réfèrent Nutrition
& Diabète



Docteur **COCHEZ**
Réfèrent Maladies
Infectieuses & Iatrogénie



Docteur **PATY**
Réfèrent Plaies & Es-
carres – Soins palliatifs
et fin de vie



Docteur **ESCOT**
Réfèrent Troubles de la
déglutition/Livret du
médicament



Docteur **LAMELET**
Pharmacien

Le pharmacien référent

Un pharmacien est responsable de l'organisation du circuit du médicament. **Vous avez également le choix** de conserver votre pharmacien habituel si celui-ci accepte de livrer vos médicaments dans l'établissement.

Une équipe de professionnels à votre écoute



L'équipe de soins

La Résidence DEBROU vous propose un accompagnement global et pluridisciplinaire : relations d'aide et de soutien dans les actes de la vie quotidienne. L'établissement met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour optimiser votre sécurité. Il assure une permanence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : appel soignant, veille de nuit avec vidéo-accompagnement ...

Les Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE) portent une blouse blanche avec un liseré bleu foncé. **Ils assurent la surveillance, les soins, la distribution des traitements médicamenteux, les pansements et l'évaluation de votre bien-être global 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.** Ils sont chargés de faire le lien entre votre projet de soins et votre projet de vie personnalisé.



Infirmiers

Une équipe de professionnels à votre écoute



L'équipe de soins

Les Aides-Soignants (AS) portent une blouse blanche avec un liseré vert et les **Agents des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ)** portent une blouse bleu pastel (ou blanche et jaune lorsqu'ils sont remplaçants).

Ils accomplissent par délégation des infirmières les soins nécessaires à votre accompagnement. Ensemble, ils vous accompagnent dans les actes de la vie quotidienne.

Les Agents Hôteliers, en blouse blanche avec un liseré jaune, participent au service de vos repas.



Aides-soignantes



Agents des Services Hospitaliers Qualifiés

Une équipe de professionnels à votre écoute



L'ergothérapeute

L'ergothérapeute réalise des activités de rééducation et de réadaptation. Son rôle est de vous aider à réaliser des gestes ou des activités que vous ne pouvez plus faire seul(e), soit en adaptant l'activité, soit en vous conseillant une aide technique : *matériel adapté au handicap, aménagement du lieu de vie, etc.* Son bureau est situé au premier étage au niveau de la passerelle.



Mme JARNOUX
Ergothérapeute



Mme HUAULT
Diététicienne

La diététicienne

La diététicienne réalise la définition de menus équilibrés et adapte les menus et les textures à vos besoins spécifiques. Elle participe, sur prescription, à l'évaluation de vos besoins nutritionnels.

L'équipe des psychologues

Les psychologues sont spécialisés en gérontologie et accueillent des stagiaires psychologues chaque année. Ce service propose un travail d'évaluation et d'accompagnement afin de répondre au mieux à vos besoins et attentes, ainsi qu'à ceux de votre famille et de vos proches. Ils travaillent avec les équipes de soins et sont à votre écoute. Le bureau du service est situé au 2ème étage au niveau de la passerelle.



Mme FENECH
Psychologue
Unités Protégées

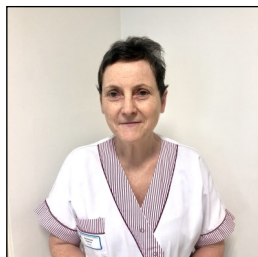


Mme FARRÉ
Psychologue
Bâtiment A



Mme NEMOR
Psychologue
Bâtiment B

Une équipe de professionnels à votre écoute



Mme BAUDOUIN
Hygiène des Locaux

Le service hygiène des locaux

La propreté des locaux communs est assurée par une équipe dédiée. Une seconde équipe assure l'entretien approfondi des logements une fois par quinzaine. L'entretien complémentaire est réalisé en tant que de besoin par l'équipe de proximité ou par le habitant et sa famille.

Le service technique

Ce service veille au bon fonctionnement et à l'entretien des installations, des équipements et des espaces extérieurs. Il intervient pour effectuer les petits travaux dans les logements.



Le Service Technique



Le service blanchisserie

Ce service réalise l'entretien de votre linge, sauf disposition contraire précisée sur votre demande. Chaque jour, le personnel relève le linge sale. Le service blanchisserie dépose votre linge propre dans votre logement tous les mardi, mercredi et vendredi. Dans le cadre de l'hébergement temporaire, l'entretien de votre linge est à votre charge ou à celle de vos proches.



Le service restauration

Ce service offre une prestation en tenant compte de vos préférences alimentaires et de vos besoins exprimés, notamment au sein de la Commission des Menus. Une diététicienne participe à l'élaboration de vos menus. L'établissement dispose de restaurants climatisés. Les menus sont affichés au sein de votre unité de vie.

Une équipe de professionnels à votre écoute



L'animation

La Responsable du service, aidée de l'ensemble du personnel de la Résidence DEBROU, met à votre disposition des activités variées. Une animatrice est spécialement dédiée aux unités de vie protégées de l'établissement.



Mme ROUSSEAU
Responsable
Animation et Vie Sociale



Mme SANTERRE
Animatrice (ff)
Unités Protégées

Un espace « Vie sociale et animation » situé au rez-de-chaussée de l'établissement est mis à votre disposition (ainsi qu'à celle de votre famille et de vos proches) :

- Tous les jours de la semaine de 9H30 à 17H30 ;
- Le jeudi de 9H à 17H ;
- Le week-end de 13h30 à 18h00.

Ils participent aussi à l'animation et à la vie sociale :

- Les familles et les proches ;
- L'association des **VMEH** (*Visiteurs des Malades dans les Etablissements Hospitaliers*) ;
- Les bénévoles de l'association **Toujours Jeune Ensemble**.
- La Mairie de Joué-lès-Tours, et ses services ;
- Le Conseil des Aînés de la ville de Joué-lès-Tours ;
- Les différents centres de loisirs de la ville de Joué-lès-Tours ;
- Le Conseil des Enfants de la ville de Joué-lès-Tours ;
- Des établissements scolaires de la ville de Joué-lès-Tours ;
- L'association **Petits frères des Pauvres**.

Votre vie sociale



Vie civique

Votre vie civique est favorisée. Le personnel de l'établissement vous propose notamment de vous accompagner pour voter si vos proches ne peuvent le faire. Des ateliers de lecture du journal sont également organisés pour vous tenir informé de l'actualité.

Familles & proches

Votre famille et vos proches sont les bienvenus. Les visites sont encouragées. Vos familles sont des partenaires d'accompagnement au cours de votre séjour. Des salons de réception sont à votre disposition. Vous pouvez inviter votre famille et vos proches à déjeuner au sein d'une salle de restaurant ou d'un salon dédié aux familles en vous inscrivant au préalable à l'accueil. Ils sont également les bienvenus lors des activités d'animation.

Les activités

Pour enrichir votre vie sociale, diverses activités vous sont quotidiennement proposées :

- **Des activités de loisirs** sont proposées par l'animatrice par voie d'affichage ou sur le site internet www.debrou.fr.
- **Des activités thérapeutiques** adaptées vous sont également proposées selon vos besoins et votre projet de soins. Dans ce cas, vous serez sollicités individuellement pour y participer.
- **Ces activités sont réalisées par :**
 - **Les Assistants de Soins en Gérontologie** au sein des PASA (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés).
 - **Les différents paramédicaux** : Psychologues, Ergothérapeute, Diététicienne ...

Notre vie sociale - Les activités



Activités physiques

**Prévention des chutes
Parcs et espaces verts
Gymnastique douce
Le Bal de DEBROU**



Activités multi-sensorielles

**Bien-être et esthétique - Massage en individuel - Ecoute musicale
- Stimulation sensorielle - Saveurs & textures : dégustation.**

Activités de la vie quotidienne

**Entretien du logement - Participation au dressage
des tables, au pliage du linge, etc.**

Activités cognitives et sociales

La ronde des souvenirs - Lecture du Journal



Activités manuelles

**« Préparons la Soupe »
Goûter Gourmand
Mosaïque en Papier
Jardinage
Confections
Bricolage**



Activités festives

Pique-nique d'été
Fêtes et repas de Noël
Célébration des anniversaires
Repas à thème

Activités socio-récréatives

« Si on chantait ? »
Boutique & Marché de Noël
Jeux de société
Repas convivial

Activités socio-culturelles

Cinéma - Spectacles - Bibliothèque

Activités spirituelles

Recueillement individuel & collectif

Un service d'aumônerie de la ville de Joué-lès-Tours est présent chaque semaine. De même, un Imam et un Rabbín sont à votre disposition si vous le souhaitez.



Pique-Nique d'été



Moyens de communication des animations

Dans la semaine

Un tableau d'animations est installé dans chaque unité de vie en salle de restaurant. Les habitants, familles et visiteurs peuvent prendre connaissance des activités qui sont proposées pour la semaine.

Dans le mois

Une affiche intitulée « **Vie Sociale et Animation : Dates à retenir** » se trouve sur les panneaux d'information près de l'accueil et en salles de restaurant. Les habitants, familles et visiteurs peuvent prendre connaissance des activités qui sont proposées dans le mois.

Sur le site internet

Le programme des animations est accessible sur le site internet www.debrou.fr.

Votre vie sociale



Le service animation est à votre disposition.

Qui contacter ?

Les animatrices
Mme ROUSSEAU & Mme SANTERRE

Comment ?

- Tél : 02.47.68.41.41
- Email : animation@mrdebrou.com
- Accueil dans le hall d'entrée

Quand ?

Du lundi au vendredi
de 9h30 à 17h30

Où trouver l'espace Vie Sociale et Animation ?

L'espace Vie Sociale et Animation se trouve au rez-de-chaussée, à gauche de l'entrée principale de la résidence. Des animations sont également organisées **tous les jours de la semaine** dans les espaces de vie des unités.



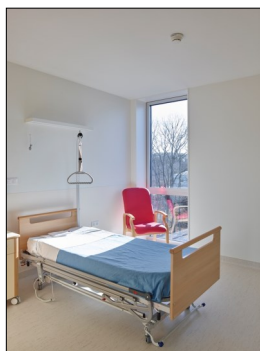
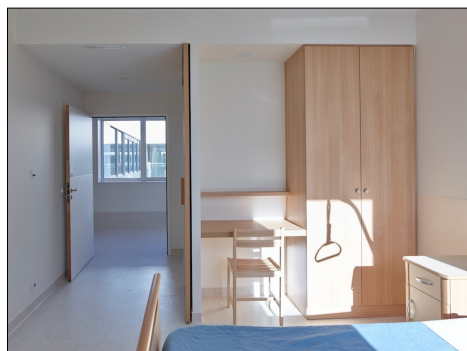
L'espace Vie Sociale et Animation est ouvert sur l'extérieur.

Vos différents espaces de vie



Votre logement

Tous les logements sont individuels. Quelques logements communicants permettent d'accueillir des couples. D'une surface de 20 m², chaque logement comprend une salle d'eau privative dotée d'une douche, d'un lavabo avec miroir et d'un WC.



Votre logement est meublé par l'établissement. Nous mettons à votre disposition un lit avec toutes les commandes à proximité, une armoire comprenant des étagères et une penderie, un fauteuil de repos, une table de chevet, une table à manger au lit et une chaise pour les visiteurs.

Nous vous invitons à personnaliser votre logement pour recréer votre intimité. Chaque logement peut être équipé d'un téléviseur personnel et du téléphone. *L'installation de la télévision et la souscription des abonnements téléphoniques sont à votre charge.*

Vous avez la possibilité de fermer votre logement à clé.

Vous bénéficiez d'un éclairage central et d'une veilleuse ainsi que d'un éclairage naturel par les fenêtres équipées de volets électriques.

Vos différents espaces de vie



Vos Salons

Les salons vous sont proposés en libre accès.



Des salons « Familles » vous permettent de recevoir vos proches en toute intimité.

Votre Salon de Coiffure

Il se situe à proximité de l'Accueil. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'Accueil.



Votre lieu de culte

Il se situe au rez-de-chaussée. L'établissement est ouvert aux représentants des différents cultes.

Vos différents espaces de vie



Les terrasses et jardins

Des terrasses sont réparties de part et d'autre des restaurants et des salons collectifs. Des jardins thérapeutiques sont à votre disposition autour de l'établissement.



Ces espaces sont accessibles à tous, ils respectent les normes d'accessibilité pour les fauteuils et les déambulateurs.





Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés

Au rez-de-chaussée de chaque bâtiment, l'établissement dispose de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

L'objectif de cet accueil au sein des PASA est d'offrir des activités thérapeutiques stimulantes ou apaisantes sollicitant les capacités cognitives, sociales, physiques et fonctionnelles.



Vos différents espaces de vie



Les PASA bénéficient :

- D'un espace salon
- D'un espace repas avec office,
- D'un espace de repos,
- D'une salle d'activités,
- D'un cabinet de toilette et d'une salle d'eau avec douche à proximité,
- D'une ouverture sur un patio paysagé et aménagé.



Vos différents espaces de vie



Au sein des PASA, les habitants sont entourés d'une équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée aux soins adaptés.

L'équipe des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés

L'équipe du PASA est composée de :

- **Assistants de Soins en Gériatrie (ASG)**, c'est-à-dire d'Aides-Soignants spécifiquement formés aux troubles pathologiques liés au vieillissement et à leurs conséquences dans le confort de la vie quotidienne des personnes touchées.
- **Personnel paramédical** : Psychologues, Ergothérapeute, Diététicienne et Animatrices.
- **Un médecin coordonnateur** qui assure le suivi et la cohérence des accompagnements mis en place.



*Des activités encadrées par les
Assistants de Soins en Gériatrie*

Exemple d'une journée



Entre 7h30 et 9h00 : Petit-déjeuner

Le petit-déjeuner vous est servi dans votre logement à partir de 7h30. Chaque matin, les Aides-Soignants ou les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés vous aident, si besoin, à vous lever, à faire votre toilette, à vous habiller.

À partir de 10h30 : Activités diverses

Vous êtes invités à participer aux diverses activités, selon vos envies.

Entre 12h00 et 13h30 : Déjeuner

Le déjeuner est servi dans les salles de restaurant de votre unité de vie. Les mets sont élaborés par le service restauration de la Résidence DEBROU. Les menus sont affichés à l'entrée de chaque salle de restaurant, et sont adaptés à votre régime alimentaire.

Après le déjeuner, si vous le désirez, le personnel peut vous aider à regagner votre logement. Vous pouvez aussi regarder la télévision dans les salons de chaque unité de vie ou rejoindre d'autres habitants pour vous divertir.

À 14h:00 : Animations

Diverses animations vous sont proposées chaque jour. Vous êtes libre de vous y associer. Le programme des animations est affiché au sein de votre unité de vie.

De 15h30 à 16h00 : La collation de l'après-midi

Une collation vous est proposée dans votre logement, dans les différents salons ou dans l'Espace Vie Sociale et Animation.

Exemple d'une journée



Apartir de 18h 15 : Le dîner

Le dîner vous est servi dans les salles de restaurant de votre unité de vie. Comme pour le déjeuner, des aménagements de menus peuvent être réalisés sur votre demande ou sur prescription médicale.

Apartir de 21h 00 : L'équipe de Nuit

Le personnel de nuit veille à votre sécurité. Il réalise des passages réguliers et s'assure de votre bien-être et confort. Une collation le soir ou en cours de nuit peut être mise à votre disposition selon vos souhaits. L'accompagnement de nuit peut se limiter à vos sollicitations (appel-soignant) si vous en effectuez la demande.



L'équipe de Nuit est composée d'une infirmière, d'une aide-soignante et de deux agents des services hospitaliers qualifiés.

***Ces horaires sont présentés à titre indicatif
et peuvent être ponctuellement adaptés pour répondre à vos besoins.***

Modalités financières



Pour comprendre les tarifs qui vous sont appliqués, vous trouverez ci-dessous les principales prestations facturées par la Résidence DEBROU.

Les prestations facturées

- **Un hébergement.** Il s'agit d'une prestation hôtelière : restauration (pension complète), mise à disposition d'un logement, entretien des espaces privatifs et communs, etc.
- **Un accompagnement** : du personnel formé intervient auprès de vous, par exemple pour l'aide à la toilette, aux déplacements ...
- **Une prise en charge médicale quotidienne** : la Résidence DEBROU est un établissement médicalisé. Elle emploie donc du personnel soignant : médecin coordonnateur, médecins salariés, infirmiers, ergothérapeute, aides-soignants... L'équipe soignante s'occupe de votre prise en soins médicale quotidienne : distribution des médicaments, réalisations des pansements, etc.

Les tarifs appliqués

A chacune de ces trois prestations, correspond un tarif journalier qui vous est appliqué :

- **Un prix hébergement journalier** : à votre charge ;
- **Un tarif dépendance journalier** : également à votre charge, mais qui peut être en partie pris en charge par le Conseil Départemental de votre domicile dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ;
- **Un tarif soins journalier** : à la charge totale de l'Assurance maladie pour certaines prestations, et à la charge de votre éventuelle mutuelle pour d'autres prestations.

Modalités financières



Le Tarif « Dépendance »

Le tarif Dépendance est fixé par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour une durée d'un an. Il est calculé en fonction du niveau moyen de dépendance des habitants, mesuré par le GIR.

Il existe trois tarifs dépendance. Plus la dépendance de l'habitant est élevée, plus le tarif journalier sera élevé :

- **Le tarif correspondant au GIR 1-2** est le **tarif le plus élevé** : les habitants évalués en GIR 1-2 sont considérés comme très dépendants ;
- **Le tarif correspondant au GIR 3-4** est le **tarif intermédiaire** : les habitants évalués en GIR 3-4 sont considérés comme dépendants ;
- **Le tarif correspondant au GIR 5-6** est le **tarif le moins élevé** : les habitants qui sont évalués en GIR 5-6 sont considérés comme autonomes.

Comment régler ?

Tous les mois, l'établissement vous adressera une facture.

Le règlement de vos frais de séjour doit être établi par chèque auprès du Trésor Public. Vous pouvez également faire le choix du prélèvement automatique en remplissant un formulaire mis à votre disposition à l'Accueil.

Vous pouvez retrouver toutes les modalités financières sur le site internet www.debrou.fr ou dans votre Contrat de Séjour. Les professionnels de la Résidence DEBROU sont également à votre disposition pour répondre à vos questions.

Vos droits et devoirs



Un contrat de séjour est signé entre vous-même et Monsieur le Directeur de la Résidence DEBROU. Il définit les droits et les obligations de chacun.

Vous avez le droit au respect de vos libertés fondamentales, comme décrit dans le règlement de fonctionnement.

Vos libertés fondamentales

- Respect de la dignité et de l'intégrité
- Respect de la vie privée
- Liberté d'opinion
- Liberté de choix
- Liberté de culte
- Droit à l'information
- Liberté de circulation
- Droit aux visites.

Ces libertés s'expriment dans le respect réciproque du personnel, des intervenants extérieurs, des autres habitants et de leurs proches.

Vous avez droit au professionnalisme et à une attention constante des membres du personnel, lesquels mettent tout en œuvre pour votre bien-être et votre confort. Pour cela, il vous est proposé **un accompagnement individualisé et le plus adapté possible** à vos besoins. Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.

Le référent institutionnel

Lors de votre admission, vous êtes mis en relation avec un membre du personnel qui devient alors votre référent institutionnel. Il représente une personne ressource pour vous et vos proches tout au long de votre séjour. Le référent institutionnel veille à votre bien-être et confort quotidien. N'hésitez pas à le solliciter en tant que de besoin.

Vos droits et devoirs



Vos données personnelles

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, toutes vos données personnelles (*nom, âge, adresse, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale, etc.*) sont **strictement confidentielles et sécurisées** par l'établissement. Vous êtes en droit d'en demander l'accès et la modification à tout moment. Deux agents de la Résidence DEBROU ont été désignés comme Délégués à la Protection des Données personnelles (DPO).

Quelques règles de vie collective

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective supposent le respect de règles de vie communes :

- **Sorties : chacun peut aller et venir librement.** En cas d'absence, l'information sera donnée à l'infirmière ou à l'Accueil. Les codes de sortie des unités de vie de l'établissement sont affichés à proximité du digicode.
- **Respect des biens et équipements collectifs :** chaque habitant doit, dans la mesure de ses possibilités, veiller à ne pas nuire à la propreté des locaux et respecter le mobilier mis à sa disposition.
- **Les conditions de la pratique religieuse ou philosophique,** y compris la visite de représentants des différentes confessions, sont facilitées aux habitants qui en font la demande.

Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions, dans le respect de la liberté d'autrui.

Formation des membres du personnel

Les professionnels de la Résidence DEBROU bénéficient de la mise en place d'une **politique de Bienveillance** et sont sensibilisés au maintien de l'ensemble des liens familiaux et affectifs de la personne âgée. Dans cette démarche, ils sont régulièrement formés sur les problématiques du vieillissement, l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies du vieillissement et les outils et techniques d'accompagnement de la personne âgée.

Vos droits et devoirs



La Résidence DEBROU garantit l'expression de chaque habitant au travers de plusieurs dispositifs.

La Commission des Menus

Habitants, responsable restauration, cuisiniers, cadres de santé, médecin, diététicienne et Directeur se réunissent pour échanger sur la prestation de restauration proposée par l'établissement. Les menus sont établis plusieurs semaines à l'avance. Ils sont consultables sur le site internet www.debrou.fr. Les remarques et observations portées par les habitants sur les différents plats sont notées et prises en considération par le service restauration.

Enquêtes de satisfaction et évènements indésirables

Pour toute réclamation, suggestion ou signalement de tout évènement susceptible de nuire à votre confort, n'hésitez pas à faire appel à un membre de la Direction qui apportera une réponse dans les plus brefs délais.

Des feuilles d'évènement indésirable sont également disponibles à l'accueil. En cas d'évènement impactant votre séjour, vous ou vos proches pouvez les remplir. Ces fiches sont lues et traitées tous les jours par la Direction qui vous apportera une réponse personnalisée.

Le Conseil de la Vie Sociale



Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement : l'organisation intérieure et la vie quotidienne ; les activités, l'animation ; les projets de travaux et d'équipement, la nature et les prix des services rendus ; les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge, ...

Lieu d'expression des habitants et de leurs familles, le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative pour toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants des habitants, des familles et du personnel, élus pour trois ans. **Son Président est toujours un habitant de l'établissement.** Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins trois fois par an en présence du Directeur, représentant légal de l'établissement.



Les élections du Conseil de la Vie Sociale en 2022

Le Conseil de la Vie Sociale



Les membres du Conseil de la Vie Sociale élus en 2022



Mme DUBOIS
Présidente
Représentante
des habitants



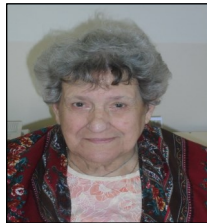
M GIRAULT
Président Suppléant
Représentant
des habitants



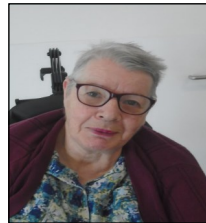
M BOISSAYE
Vice-Président
Représentant
des Familles



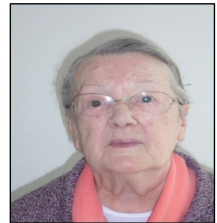
Mme CHEVRIER
Membre Titulaire
Représentante
des habitants



Mme GUILLOU
Membre suppléant
Représentante
des habitants



Mme GOUSSET
Membre suppléant
Représentante
des Habitants



Mme ORIA
Membre suppléant
Représentante
des habitants



Mme ROILAND
Membre Titulaire
Représentante des
Mandataires Judi-



Mme LOINTIER GOLD
Membre Titulaire
Représentante
des Familles



Mme TORNE
Représentante
des Bénévoles

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

fng
Fondation Nationale de Gérontologie
49, rue Mirabeau - 75016 PARIS
Tel : 01 55 74 67 00 - www.fng.fr

Version révisée 2007



Charte de la bientraitance *



Privilégier ma vie sociale

« Ma famille est importante pour moi et je veux qu'elle se sente bien ici aussi. Elle n'est pas toujours auprès de moi mais de nombreuses activités me sont proposées. Je participe à la vie de l'établissement et parfois je fais des rencontres. »

Favoriser mon expression

« Cela me fait tellement plaisir de voir que je peux vous parler, et je me sens tellement mieux après avoir pu partager. »

Respecter ma liberté d'aller et venir

« Je marche beaucoup, peut être parce que j'aime marcher, peut être parce que je m'ennuie, peut être parce que je cherche quelqu'un. Il est important de respecter ma liberté. »

Encourager mes choix et mes envies

« Même si parfois ma mémoire me fait défaut je sais toujours ce que j'aime et ce que je n'aime pas. Je sais ce qui me fait plaisir et ce qui me déplaît et si un jour je ne sais plus, aidez moi à trouver ce qui me fait plaisir. »

Considérer mes besoins

« Comme toute personne, j'ai des besoins qui sont à considérer et à satisfaire pour contribuer à ma qualité de vie et à mon adaptation dans l'établissement. »

Charte de la bientraitance



Respecter mon intimité et ma dignité

« Je souhaite avoir mon espace d'expression privé. Mes pensées, mes désirs, mon intimité sont à respecter. Je suis âgé(e) mais je peux m'éprendre, j'aime encore et je peux être aimé(e). »

Prendre soin de ma vie psychique

« L'accompagnement qui m'est proposé prend en compte ma singularité. Je suis un être à part entière avec mon parcours de vie, mes difficultés mais également mes ressources et mes forces vives. »

Optimiser ma santé

« Être en bonne santé me permet d'accomplir et de réaliser mes actes avec plénitude. Si elle me fait défaut je sais que vous serez là, à veiller sur moi, à m'informer, à m'accompagner et ce jusqu'au bout. »

Optimiser ma sécurité

« Je souhaite rester le plus longtemps autonome dans un cadre sécurisant et confortable. »

Optimiser ma qualité de vie

« J'apprécie mon environnement agréable, personnalisé et convivial où il fait bon vivre. »

*Elaborée conjointement par des habitants et des membres du personnel de la Résidence DEBROU.

Bientraitance,
écoute et éco-citoyenneté

*Guide de prévention de la maltraitance
à l'attention de l'ensemble du personnel,
des habitants, des familles, des proches et des
autres acteurs*

Madame, Monsieur,

La Résidence DEBROU est très attachée à ses valeurs de bienveillance, d'écoute et de citoyenneté. Tout le personnel est mobilisé pour assurer un bien-être physique, psychologique et social optimal pour chacun des habitants accueillis. Dans cette dynamique, la prévention de la maltraitance est un leitmotiv institutionnel porté quotidiennement par tous les agents de la Résidence DEBROU.

Aussi, j'ai l'honneur et le plaisir de porter cet élan en vous proposant ce guide élaboré à l'attention des habitants, des familles, des proches, du personnel et des autres acteurs de l'institution. Il répond à la question essentielle : **Que faire en situation de maltraitance?**

La maltraitance des personnes âgées peut prendre différentes formes (maltraitance physique, psychologique, financière ...). Elle n'est pas nécessairement volontaire et peut être liée à une situation d'épuisement, à de la négligence ou à un manque d'information.

Elle peut être le fait de membres de la famille, du voisinage ou de professionnels, se dérouler à domicile ou en établissement.

Des moyens existent pour signaler des actes de maltraitance, que l'on en soit la victime ou le témoin. Des solutions existent également pour prévenir les situations de maltraitance qui interviennent souvent dans des situations critiques d'épuisement des proches ou des professionnels.

Nous distinguons plusieurs types de maltraitances :

- **Les maltraitances psychologiques** : elles se traduisent par une dévalorisation de la personne, des insultes, des menaces, une culpabilisation, des humiliations, du harcèlement, etc.
- **Les maltraitances physiques** : coups, mais aussi dans le cas de personnes âgées en perte d'autonomie des soins brutaux, des contentions non justifiées, etc.
- **Les maltraitances financières** : vols, procurations abusives, escroqueries.
- **Les maltraitances médicales** : un excès ou une privation de médicaments, une privation de soins, une douleur non prise en soin, des abus de sédatifs, etc.

Nous distinguons également les « maltraitances par inadvertance » des « maltraitances intentionnelles ».

- **Les maltraitances par inadvertance** sont des négligences passives sans intention de nuire. Elles surviennent principalement par manque d'information ou de connaissance, de formation, par épuisement ... Les auteurs de ces négligences sont maltraitants sans le vouloir et le savoir.
- **Les maltraitances intentionnelles** sont des négligences actives avec intention de nuire.

Sollicitant votre vigilance, je vous demande de me rendre compte immédiatement de tout incident.

Le Directeur,



A. ESSALHI



La Résidence DEBROU est très active en matière de prévention de la maltraitance.

Toute l'organisation de la Résidence DEBROU repose sur l'autorité de compétence gériatrique, la transparence et l'ouverture aux autres. Et, comme tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la Résidence DEBROU doit déclarer aux autorités administratives compétentes tout dysfonctionnement grave susceptible d'affecter la prise en soin des habitants ou tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes accompagnées*.

Les dysfonctionnements faisant l'objet d'un signalement obligatoire sont les suivants :

- Les sinistres et évènements météorologiques exceptionnels ;
- Les accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipements techniques de la structure et les évènements en santé-environnement ;
- Les perturbations dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines ;
- Les accidents ou incidents liés à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance ;
- Les situations de perturbation de l'organisation ou du fonctionnement de la structure liées à des difficultés relationnelles récurrentes avec la famille ou les proches d'une personne prise en charge, ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure ;
- Les décès accidents ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne ;
- Les suicides et tentatives de suicide, au sein des structures, de personnes prises en charge ou de personnels ;
- Les situations de maltraitance à l'égard des personnes accueillies ou prises en charge ;
- Les disparitions de personnes accueillies en structure d'hébergement ou d'accueil, dès lors que les services de police ou de gendarmerie sont alertés ;
- Les comportements violents de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels, au sein de la structure, ainsi que les manquements graves au règlement du lieu d'hébergement ou d'accueil qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celles d'autres usagers ;
- Les actes de malveillance au sein de la structure.

**Décret n°2016-1813 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales.*

Que faire en situation de maltraitance au sein de la Résidence DEBROU?


Vous êtes concernés par une situation de maltraitance. Vous soupçonnez une situation de maltraitance au sein de la Résidence DEBROU, vous en êtes la victime ou le témoin : il est essentiel de ne pas rester seul(e) face à cette situation.

Il est inscrit dans le Code Pénal que tous les actes de maltraitance prouvés ou présumés doivent faire l'objet d'un signalement au Procureur de la République.

En fonction de l'urgence et de la gravité de la situation, **il existe plusieurs solutions pour signaler un fait de maltraitance** :

1. Lorsque la maltraitance est le fait d'un professionnel : **contacter immédiatement Monsieur le Directeur de la Résidence DEBROU et/ou son supérieur hiérarchique au 02.47.68.41.41, ou bien par courrier ou en utilisant la Feuille d'Evènement Indésirable de l'institution disponible sur le site www.debrou.fr ou à l'accueil de l'établissement.**
2. **Appeler le 39 77**, la plateforme nationale d'écoute contre la maltraitance gérée par ALMA, l'association Allo Maltraitance des personnes âgées ou personnes handicapées, qui dispose de centres d'écoute. Une personne écoutera votre présentation de la situation et vous conseillera sur les démarches à entreprendre. Elle transmettra votre dossier à la structure départementale avec laquelle elle a passé convention pour le traitement de ces situations.
3. **Faire un signalement au Procureur de la République et aux services de Police ou de Gendarmerie.** En cas d'urgence, la situation de maltraitance (maltraitance grave et/ou danger imminent et manifeste doit être signalée au Procureur et aux services de Police ou de Gendarmerie.
4. **Lorsque la personne est sous tutelle ou curatelle, la maltraitance peut être signalée à son tuteur ou curateur** qui pourra accompagner la personne dans ses démarches ou la représenter. Si la maltraitance est le fait du tuteur ou du curateur, le signalement doit se faire auprès des juges des tutelles ou au Procureur de la République.
5. **Contactez l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.** En effet, le signalement peut être transmis à l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et au Conseil Départemental qui ont une mission de contrôle. Ils pourront réaliser des inspections et enquêtes au sein de la Résidence DEBROU.
6. **Faire appel à une Personne Qualifiée en vue de vous aider à faire valoir vos droits.** La personne qualifiée vous informera et vous aidera à faire valoir vos droits, sollicitera et signalera aux autorités les difficultés ou éventuelles situations de maltraitance et assurera un véritable rôle de médiation entre vous et la Résidence DEBROU. La liste des personnes qualifiées établie le 28 juin 2012 conjointement par l'ARS Centre-Val de Loire, la Préfecture et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire est jointe à ce présent guide. Réactualisée en tant que de besoin, leurs services vous délivreront le nom et les coordonnées des personnes à contacter.

PLAINTES ET RÉCLAMATIONS DES RÉSIDENTS / FAMILLES & PROCHES / PERSONNEL

A: Auteur de la fiche		B: Personne ou matériel concerné par le dommage			
Nom:		<input type="checkbox"/> NOM Résident/habitants :		<input type="checkbox"/> NOM Visiteur :	
Fonction:		<input type="checkbox"/> NOM Agent :		<input type="checkbox"/> Matériel :	
Service:					
C: L'événement est survenu	Date:	Heure:	Lieu:	D: Cet événement est déjà survenu:	
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	
E: Que s'est-il passé ? Sélectionnez la ou les cases qui décrivent le mieux l'incident					
► 1. Sécurité des personnes et des biens		► 4. Prise en soins des habitants		► 7. Risques professionnels	
<input type="checkbox"/> Brûlure ou risque de brûlure		<input type="checkbox"/> Qualité des soins / Douleur		<input type="checkbox"/> Blessure par un résident (volontaire ou non)	
<input type="checkbox"/> Chute ou risque de chute		<input type="checkbox"/> Circuit du médicament / Ordonnances		<input type="checkbox"/> Piqûre <input type="checkbox"/> Coupure	
<input type="checkbox"/> Fumée / Odeur de brûlé / Incendie		<input type="checkbox"/> Dispositifs médicaux (Oxygène...)		<input type="checkbox"/> AES (Accident Exposant au Sang)	
<input type="checkbox"/> Explosion (Gaz / Fluides...)		<input type="checkbox"/> Pharmacie / Laboratoire		<input type="checkbox"/> Heurt et bris de verre	
<input type="checkbox"/> Événements climatiques et météorologiques : (Foudre / Inondation / Tempête...)		<input type="checkbox"/> Retour d'hospitalisation / Dossier manquant		<input type="checkbox"/> Accident avec machines, outillage, chariots, mobilier	
<input type="checkbox"/> Dégradation / Malveillance / Vandalisme		<input type="checkbox"/> Ambulances / RDV Ext. / Intervenant Ext.		<input type="checkbox"/> Brûlure	
<input type="checkbox"/> Bris d'objet / Défaillance		<input type="checkbox"/> Autre (précisez):		<input type="checkbox"/> Choc électrique	
<input type="checkbox"/> Disparition de matériel / Perte d'objet		► 5. Droit des habitants		<input type="checkbox"/> Blessure en maintenance	
<input type="checkbox"/> Objet ou somme d'argent trouvé		<input type="checkbox"/> Application du PAP, habitudes de vie, croyances...		<input type="checkbox"/> Chute de hauteur <input type="checkbox"/> Chute de plain-pied	
<input type="checkbox"/> Dons / Legs / Cadeaux proposés par un résident		<input type="checkbox"/> Question relative au suivi médical, dossier		<input type="checkbox"/> Glissade sur sol mouillé	
<input type="checkbox"/> Intrusion d'une personne extérieure au service		<input type="checkbox"/> Information générale, administrative ou financière		<input type="checkbox"/> Ventilation insuffisante	
<input type="checkbox"/> Animaux et insectes nuisibles		<input type="checkbox"/> Qualité de l'accueil / Écoute		<input type="checkbox"/> Gaz ou vapeurs irritants ou nocifs	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez):		<input type="checkbox"/> Atteinte à l'intimité / Non respect de l'usager		<input type="checkbox"/> Inhalation de poussières	
► 2. Comportement		<input type="checkbox"/> Autre (précisez):		<input type="checkbox"/> Contamination par des liquides souillés	
<input type="checkbox"/> Trouble du comportement d'un résident		► 6. Défaillances techniques		<input type="checkbox"/> Contact avec des déchets	
<input type="checkbox"/> Comportement inapproprié d'un proche		<input type="checkbox"/> Téléphone / Interphone		<input type="checkbox"/> Contact avec personne contagieuse	
<input type="checkbox"/> Intrusion d'un résident chez un autre résident		<input type="checkbox"/> Alarme incendie / Système de désenfumage		<input type="checkbox"/> Exposition aux bruits et vibrations	
<input type="checkbox"/> Alcoolisation <input type="checkbox"/> Tabagisme		<input type="checkbox"/> Panne électrique (Luminaires / Prises...)		<input type="checkbox"/> Contact ou projection de produit chimique	
<input type="checkbox"/> Violence ou conflit : Résident / Résident		<input type="checkbox"/> Ascenseur		<input type="checkbox"/> Risques pour la vue	
<input type="checkbox"/> Violence ou conflit : Résident / Famille		<input type="checkbox"/> Chauffage / Ventilation / Climatisation		<input type="checkbox"/> Nuisances thermiques	
<input type="checkbox"/> Refus de la toilette ou de soins par le résident		<input type="checkbox"/> Dégâts des eaux / Coupure d'eau / Fuite		<input type="checkbox"/> Accident de trajet	
<input type="checkbox"/> Résident se servant dans les réserves / Résident stockant en chambre		<input type="checkbox"/> Matériel hors service / Vétusté / Panne		<input type="checkbox"/> Attitude / Comportement inadéquat au service	
<input type="checkbox"/> Locaux, environnement souillés		<input type="checkbox"/> Lits médicalisés / Barres de lits		RISQUES PSYCHO-SOCIAUX	
<input type="checkbox"/> Sortie du service au risque / Disparition		<input type="checkbox"/> Portes / Qié (Digicode / Serrure / Verrou)		<input type="checkbox"/> Souffrance éthique / Conflits de valeurs au travail	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez):		<input type="checkbox"/> Dispositifs d'Ergothérapie : (Fauteuils roulants / Lève-personnes / Chaises de douche / Matelas / Adaptables)		<input type="checkbox"/> Violence ou conflit : Résident / Agent	
► 3. Prestations hôtelières		<input type="checkbox"/> Machine à café / Fontaine à eau / Frigo / Micro-onde		<input type="checkbox"/> Violence ou conflit : Famille ou Proche / Agent	
<input type="checkbox"/> Propreté, Hygiène des locaux et du matériel		<input type="checkbox"/> Volets roulants / Fenêtres / Stores		<input type="checkbox"/> Violence ou conflit : Intéressé	
<input type="checkbox"/> Gestion des stocks (Incontinence / Epicerie...)		<input type="checkbox"/> Problème plomberie / Canalisations / WC bouchés		<input type="checkbox"/> Pression affective ou stress émotionnel au travail	
<input type="checkbox"/> Alimentation (Menus / Régime / Quantités...)		<input type="checkbox"/> Lavebo cassé / Fuite ou WC cassés / Radiateur		<input type="checkbox"/> Manque de reconnaissance au travail	
<input type="checkbox"/> Gestion du courrier / Journal		<input type="checkbox"/> Système d'appel soignant		<input type="checkbox"/> Difficultés relationnelles au travail	
<input type="checkbox"/> Intoxication alimentaire		<input type="checkbox"/> Défaillance sur équipement de Cuisine / Lingerie		<input type="checkbox"/> Désorganisation du travail / Absentéisme subi	
<input type="checkbox"/> Service hôtelier		<input type="checkbox"/> Problèmes informatiques		<input type="checkbox"/> Autre (précisez):	
<input type="checkbox"/> Gestion du linge (Usure / Manque...)		<input type="checkbox"/> Détérioration des murs / du bâti / des sols		► 8. Responsabilité Sociétale de l'établissement	
<input type="checkbox"/> Salon de coiffure		<input type="checkbox"/> Autre (précisez):		<input type="checkbox"/> Respect de l'environnement (tri déchets, ...)	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez):				<input type="checkbox"/> Contamination des réseaux	
				<input type="checkbox"/> Information relative au principe de laïcité	
F: Description de l'événement				G: Mesures prises immédiatement ou Propositions d'améliorations	
<i>(écrire au dos si nécessaire)</i>				<i>(écrire au dos si nécessaire)</i>	
H: Conséquences immédiates apparentes					I: Gravité estimée
<input type="checkbox"/> Décès, suite à l'événement <input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Préjudice matériel <input type="checkbox"/> Préjudice moral <input type="checkbox"/> Insatisfaction					<input type="checkbox"/> Mineure
<input type="checkbox"/> Hospitalisation <input type="checkbox"/> Damage corporel important <input type="checkbox"/> Damage corporel modéré <input type="checkbox"/> Perte de temps					<input type="checkbox"/> Modérée
					<input type="checkbox"/> Majeure
J: Personnes informées (Nom, Prénom, Grade)			Suites à donner (Cadre réservé à la DIRECTION)		
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/> Communication à l'ARS <input type="checkbox"/> Communication au CVS <input type="checkbox"/> Communication BSR		
 Cette feuille ne vaut pas déclaration d'accident de travail, merci de vous adresser impérativement au bureau RH.					

Maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés

Le courage de voir

Victime ou témoin contactez le

3977

Lundi > vendredi - 9h > 19h

Service gratuit + prix appel



Le choix d'en parler

Vous l'avez remarqué : quelque chose ne va pas.
C'est cela, la maltraitance. Au début, ça n'a rien d'évident :
un trouble, un dérapage, un glissement. Et finalement
une asphyxie. Pourtant les solutions ne manquent pas.
Vous aider à les trouver, c'est notre raison d'être.

N'attendez pas, n'attendez plus : appelez le 3977.

www.le3977.info





Préfète d'Indre-et-Loire



Délégation départementale
d'Indre-et-Loire



Conseil départemental
d'Indre-et-Loire

ARRÊTÉ

fixant la liste des personnes qualifiées dans le département d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du mérite

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
Le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 311-5, L312-1, L313-3, R. 311-1 et R. 311-2 ;

VU la loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le décret n° 2009-1484 du 4 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, du délégué territorial de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et du directeur général des services du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ;

ARRETENT

ARTICLE 1 La liste des personnes qualifiées prévue l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles est composée, pour le département d'Indre-et-Loire, des personnes suivantes:

- Mme SINCHOLLE Nicole, ancienne Directrice de l'association "Accompagner Touraine" et ancienne responsable du handicap à l'ASSAD TOURAINE ;

- Mme BARILLET-LEPLEY Maryline, Directrice générale adjointe de l'Association Touraine Education Culture ;

- Mme UZEL Michelle, ancienne chargée de mission Conseil Départemental 37- Direction de l'Autonomie.

ARTICLE 2 : Pour contacter les personnes qualifiées s'adresser au Conseil Départemental d'Indre et Loire ou à l'Agence Régionale de Santé – Délégation départementale d'Indre et Loire. Le présent arrêté sera transmis aux établissements et services sociaux et médico-sociaux qui devront en informer les personnes accueillies dans ces structures.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de notification ou de la date de publication au Recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
Cité Coligny –131 rue du faubourg Bannier BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, la déléguée départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire et le directeur général des services départementaux d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 16 JUIL. 2018

La Préfète d'Indre-et-Loire



Corinne ORZECZOWSKI

La Directrice générale de
l'Agence Régionale de Santé



Anne BOUYGARD

Le Président du Conseil départemental
d'Indre-et-Loire



JEAN-GÉRARD PAUMIER

Vos repères dans les lieux



Bâtiment A

Rez-de-chaussée - Logements 01 à 29

Espace polycultuel
Salle polyvalente
PASA

Mme GUILLERMO - Cadre de Santé
Paramédical des deux unités de vie protégées

Bâtiment B

Rez-de-chaussée - Logements 51 à 79

Espace vie sociale & animation
PASA

Administration

M. ESSALHI - Directeur
Mme PIRO-MAHE - Directrice-adjointe
Mme DESMARES - Assistante de Direction
M. RENAUD - Ressources Humaines
Mme DEIBER - Finances
Mme ROY - Accueil & Communication

1^{er} étage - Logements 101 à 147

1^{er} étage - Logements 151 à 197

2^{ème} étage - Logements 201 à 247

2^{ème} étage - Logements 251 à 197

« PASSERELLE » Entre les deux bâtiments

REZ DE CHAUSSEE

ACCUEIL

SALON DE COIFFURE

Mme BADET - Clientèle & Admissions
Mme MIGNOT - Responsable Mandatement

1ER ETAGE

Mme GIRAULT - Cadre de Santé Paramédical du Bâtiment A
INFIRMERIE DU BATIMENT A
Mme JARNOUX - Ergothérapeute

2EME ETAGE


M. NADDAF - Cadre de Santé Paramédical du Bâtiment B
INFIRMERIE DU BATIMENT B
Dr SCHMITT - Médecin coordonnateur
Service Psychologie



*Située à proximité de la gare de Joué-Lès-Tours,
la Résidence Debrou vous est également accessible en bus :*

Ligne 15 - Arrêt « Béguine »

Ligne Résabus R6 - Arrêt « Debrou »

<p>Résabus 6</p> <ul style="list-style-type: none">- un service de transport en taxi de 8 places reconnaissable avec une borne de toit Fil Bleu ;- sur réservation du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf jours fériés) au 02 47 66 70 70 ;- réservation possible jusqu'à 30 minutes avant le départ.	
--	--